

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE

SEANCE DU JEUDI 05 OCTOBRE 2017

Le jeudi 05 octobre 2017 à 20h30, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE, Maire.

Présents :

Mesdames Christelle BEAUDOUIN, Josiane COUILLEAUX, Sandrine RAMBAUD, Aurore BIBRON, Carine MOREL et Aline LEBRETON.

Messieurs Mickaël DELAHAYE, Raymond LELIEVRE, Miguel CAMUS, Daniel GERAULT, Damien COUILLEAUX, Stéphane MANCEAU, Loïc JORRE et Denis MARCHAND.

Absents excusés : René VAUGEOIS.

Secrétaire de séance : Aline LEBRETON

ORDRE DU JOUR

- I. **PRESENTATION DU RAPPORT ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF ANNEE 2016**
- II. **VALIDATION EVOLUTION DES STATUTS DE MAYENNE COMMUNAUTE**
- III. **ASSOCIATION GYM : DEMANDE DE SUBVENTION**
- IV. **FONDATION DU PATRIMOINE**
- V. **COTISATION BASCULE ANNEE 2018**
- VI. **VALIDATION CREATION DE POSTE DIRECTRICE ALSH A TEMPS PLEIN**
- VII. **SERVICE COMMUN ADO' COM DE MAYENNE COMMUNAUTE**
- VIII. **ACQUISITION MATERIEL INFORMATIQUE**
- IX. **QUESTIONS DIVERSES**

I. PRESENTATION DU RAPPORT ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF ANNEE 2016

Dans un premier temps, Christelle Beaudouin présente au conseil le rapport de l'assainissement collectif de l'année 2016.

Le rapport porte sur la station d'épuration de la lagune puis sur la station filtre plantée de roseaux.

Le bilan de ces deux stations est le suivant :

1. LA LAGUNE

La lagune compte 211 foyers pour une consommation annuelle de 13 800 m³ (528 habitants permanents)

⇒ Lors du bilan 24 heures réalisé en novembre par le SATESE, cette station d'épuration a reçu 54 % de ses charges hydraulique et organique nominales respectives. Les résultats de la mesure d'auto-surveillance réglementaire effectuée en cours d'année montrent que le lagunage respecte les exigences réglementaires.

Les deux bassins présentent tous les signes d'un fonctionnement normal (couleur verte, absence d'odeur).

2. LE FILTRE PLANTE DE ROSEAUX

Le filtre planté de roseaux compte 119 foyers pour une consommation de 7 750 m³.

⇒ Lors du bilan 24 heures réalisé en juin par le SATESE, cette station d'épuration a reçu 58 % et 81 % de ses charges hydraulique et organique nominales respectives.

Cette mesure a montré que le système de traitement ne respecte pas la norme en vigueur pour les paramètres MES, DCO et NTK.

De fortes concentrations ont également été mesurées en entrée de station et pourraient expliquer ces mauvais résultats. Aucun dysfonctionnement ou rejet illicite n'ont cependant pu être identifiés au niveau du système de collecte.

Une campagne de mesure menée au niveau du poste de refoulement permet également d'écarter l'hypothèse d'un mauvais fonctionnement de cet ouvrage. Par ailleurs, les roseaux sont bien développés et répartis de façon homogène sur les filtres.

L'alternance de l'utilisation des filtres est respectée, l'infiltration est satisfaisante, aucun curage n'est à prévoir dans l'immédiat.

Ce dispositif épuratoire est bien entretenu.

Délibération : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, le rapport d'assainissement collectif de l'année 2016.

Dans un second temps, Christelle Beaudouin présente le rapport de l'assainissement non collectif (SPANC : Service Public d'Assainissement Non Collectif) de l'année 2016.

En 2016, le SPANC de Mayenne Communauté :

1. a instruit 105 dossiers (+6) dans le cadre du contrôle de conception
2. a contrôlé 78 installations neuves (+9) dans le cadre du contrôle de réalisation
3. a contrôlé 77 installations dans le cadre d'une vente d'un bien immobilier
4. a vérifié le bon fonctionnement de 432 installations.

Sur le plan financier, le résultat de fonctionnement propre à l'exercice 2016 est déficitaire de 6 158,73€. Après intégration du résultat 2015 excédentaire de 53 442,23€, la section d'exploitation laisse apparaître un résultat de clôture 2016 excédentaire de 47 283,50€.

Délibération : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, le rapport d'assainissement non collectif de l'année 2016.

II. VALIDATION EVOLUTION DES STATUTS DE MAYENNE COMMUNAUTE

Mickaël Delahaye présente au conseil l'évolution de statut de Mayenne communauté concernant l'abandon du transfert de la piscine de Lassay et les modifications mineures demandées en conformité à la loi NOTRe.

Délibération : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, l'évolution du statut de Mayenne communauté.

III. ASSOCIATION GYM : DEMANDE DE SUBVENTION

En application à la règle instituée, la subvention s'élève à 1 144€.

Aline Lebreton faisant partie du bureau de l'association gym, quitte la salle et ne participe pas au vote.

Délibération : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, la subvention d'un montant de 1 144€.

IV. FONDATION DU PATRIMOINE

Mickaël Delahaye informe le conseil qu'une plaquette relative à l'appel aux dons pour les travaux de notre église sera mise dans le bulletin municipal 2017. Pour un don de 100€, le donateur peut bénéficier de 66€ de réduction d'impôts. Si nous réussissons à collecter 1600€ (ce qui correspond à 5% des travaux), la Fondation du Patrimoine abondera la somme collectée.

V. COTISATION BASCULE ANNEE 2018

Mickaël Delahaye propose au conseil de conserver les tarifs appliqués sur 2017 pour l'année 2018 qui sont de 25€ pour les résidents de la commune et de 35€ pour les résidents hors commune.

Délibération : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, le maintien des tarifs de 2017 pour l'année 2018 qui sont de 25€ pour les résidents de la commune et de 35€ pour les résidents hors commune.

VI. VALIDATION CREATION DE POSTE DIRECTRICE ALSH A TEMPS PLEIN

Mickaël Delahaye demande au conseil de valider la création d'un poste de directrice ALSH à temps plein pour Sabrina Guyard qui vient de finir son apprentissage BPJEPS.

Délibération : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, la création du poste de directrice ALSH à temps plein.

VII. SERVICE COMMUN ADO' COM DE MAYENNE COMMUNAUTE

Mickaël Delahaye présente au conseil une demande de participation au service commun Ado'Com de Mayenne Communauté, qui est proportionnelle au nombre de jeunes dans notre commune entre 12 et 17 ans, d'un montant total de 1 217€. Mickaël Delahaye explique que dans les missions qui seront confiées à Sabrina Guyard, un regard sera porté sur les actions qui peuvent être menées auprès de nos jeunes en partenariat peut être avec des communes voisines.

Délibération : Le conseil municipal décide, à la majorité avec deux abstentions, de ne pas adhérer au service commun Ado'Com de Mayenne Communauté.

VIII. ACQUISITION MATERIEL INFORMATIQUE

Loïc Jorre présente au conseil plusieurs devis concernant l'acquisition d'un nouvel ordinateur avec un système de sauvegarde pour le secrétariat de la mairie :

1. Conty (fournisseur actuel) : 1 670€ HT (assistance de 135€ par an en plus),
2. ADI (fournisseur de la mairie de Lassay) : 1 608,65€ HT,
3. BIM : 1 779,00€ HT.

A ces devis il faudra ajouter une prestation de transfert des données et de paramétrage d'un montant de 460€ HT.

Délibération : Le conseil municipal valide, à la majorité avec une abstention, le devis de la société Conty pour un montant total de 1 670€ HT.

IX. QUESTIONS DIVERSES

➤ Arbres entre rue de la Chapelle et de Bretagne

Mickaël Delahaye a rencontré le samedi 23 septembre les riverains des deux rues concernant l'élague ou l'abattage de certains arbres de l'espace vert.

Il a été décidé en accord avec les riverains d'abattre les boulots (allergènes) et d'élaguer certains arbres après avoir recueilli l'avis d'un professionnel.

➤ **Urbanisme : délibération prise en charge par la commune des extensions réseau (Mr Hisland, 3 rue des Perrières)**

Une extension de 35 mètres du réseau électrique pour un coût de 2 520 € est nécessaire dans le cadre du projet de Mr HILSAND.

Délibération : Le conseil municipal ne valide pas, à l'unanimité, la prise en charge de l'extension électrique par la commune.

➤ **Achat chariot ménage**

Denis Marchand présente au conseil le devis de la société A. Pro Hygiène, concernant l'acquisition d'un nouveau chariot de ménage, d'un montant de 230€ qui vise à faciliter le travail des agents.

Délibération : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, le devis de la société A. Pro Hygiène pour un montant de 230€.

➤ **Maison de santé (ancienne école)**

Mickael Delahaye présente au conseil le devis de Mr Lemarié (Maitre d'œuvre) du projet d'aménagement de l'ancienne école en maison de santé au rez de chaussée et d'un logement locatif à l'étage pour un montant de 183 727,52€ TTC.

Mickaël Delahaye propose de présenter ce dossier pour demander une subvention DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux).

Délibération : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, la présentation du dossier relatif au projet maison de santé de Mr Lemarié d'un montant total de 183 727,52€ au titre de la DETR.

➤ **Maitre d'œuvre nouvelle cantine**

Mickael Delahaye demande au conseil l'autorisation pour lancer le marché afin de recruter un architecte pour le projet de la nouvelle cantine.

Délibération : Le conseil municipal autorise, à l'unanimité, Mickael Delahaye à lancer le marché pour recruter un architecte.

➤ **Date vœux du Maire 2018**

Mickael Delahaye informe le conseil que les vœux du Maire se dérouleront le vendredi 19 janvier 2018.

Il est 00h00, la séance est levée.